

## Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE NANTUA  
CANTON D'OYONNAX NORD

### COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 27 juin 2012, affiché le 4 juillet 2012. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 21 juin 2012, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN - Nicole RICHARD (arrivée à 20 h 10) - Alain BRITEL - Christophe DAVID-HENRIET - Marie-Rose GRANDET - Georges MARTINET - Raymond MATHIEU - Jean-Louis PIVARD - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Thierry RÉBÉRÉ (arrivée à 20 h 25) - Françoise ROY
Etaients excusés	Jacques FAVRE-BRUN a donné pouvoir à Nicole RICHARD Anne-Marie FEUGIER a donné pouvoir à Marianne DUBARE Frédéric GAILLARD a donné pouvoir à Jean-Claude GAILLARD Hélène JACQUET a donné pouvoir à Alain BRITEL
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Josy QUAGLIA Chantal DÉMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 14 Votants : 18

Ouverture de la séance à 20 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2012 n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

#### Compte rendu de décisions n°5

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n°54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

- Décision n°2012-07 : portant contrat d'abonnement de service avec la Société ELIS pour la location et l'entretien de vêtements de travail des agents du service technique. Ce contrat d'une durée d'un an renouvelable 2 fois, s'élève à 274,40 € HT par mois.

#### Subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles

L'association du Sou des Ecoles maintient son marché de Noël, il aura lieu le 9 décembre 2012. Un crédit budgétaire de 800 € correspondant au versement d'une subvention exceptionnelle a été inscrit au budget de 2012. Madame le Maire précise que les subventions exceptionnelles ne font pas l'objet d'un report systématique chaque année, les associations doivent proposer un projet bien défini. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le versement de la subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles de 800 €.

#### Participation aux frais de personnel d'un intervenant au Club d'Echecs

Depuis deux ans, les enfants de CE2 bénéficient d'une initiation au jeu d'échecs sur le temps scolaire à raison d'une heure par semaine, le mardi. Cette opération correspond à un projet pédagogique mis en place en collaboration avec l'Inspection Académique de l'Ain et le Collège Jean Rostand. L'intervenant diplômé est salarié du Club d'échecs d'Oyonnax Dortan dans le cadre d'un contrat unique d'insertion, donc financé à 90 % par l'Etat. Ce contrat arrive à son terme, en conséquence, l'association sollicite les collectivités pour une aide financière. Le coût pour Dortan s'élève à 750 € par année. Jean-Louis PIVARD, président du Club d'Echecs sort de la salle du conseil pour le vote de cette délibération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de participer financièrement au frais de rémunération de l'intervenant à hauteur de 750 €.

## Frais de déplacement du personnel communal

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) a décidé de ne plus prendre en charge les frais de déplacement du personnel en formation, suite à la réduction de la participation des collectivités calculée sur la masse salariale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Après demande des agents, Madame le Maire propose une prise en charge par la commune suivant les règles appliquées au préalable par le CNFPT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** la prise en charge des frais de déplacement du personnel dès lors que celui-ci sera distant de plus de 25 km du point de résidence administrative.

## Rapport annuel 2011 sur la distribution de l'eau potable

Conformément à la Loi n°95-127 du 8 février 1995, André PERRIN présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour 2011. Ce rapport fait apparaître une augmentation de la production d'eau et une diminution des volumes vendus d'où une variation importante de volumes non consommés. Ceci est dû aux nombreuses fuites du réseau, au problème de turbidité de la station de pompage obligeant la commune à effectuer des purges sur différents points du réseau par les agents du service technique. Il précise par ailleurs, que la consommation a diminué en raison de la baisse du nombre d'habitants et des économies d'eau des administrés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve avec 17 voix Pour et 1 abstention** le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable.

André PERRIN précise que le prix du m<sup>3</sup> d'eau/assainissement avoisine 4 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012, toutes redevances confondues. Madame le Maire précise que depuis l'orage de jeudi dernier, les heures creuses ne se déclenchent plus. Les services d'électricité de France en ont été informés.

## Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'assainissement

Conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, André PERRIN présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport fait apparaître une diminution du taux de desserte. Il précise que ce rapport ne concerne que l'assainissement collectif. En effet, pour l'assainissement individuel, les services de la CCO (Communauté de Communes d'Oyonnax) procéderont prochainement à des contrôles. Une information pour les administrés concernés aura lieu les 16 et 18 juillet prochain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

## Concours de dessins sur le thème du 14 juillet

Alain BRITEL propose de reconduire l'opération relative au concours de dessins sur le thème du 14 juillet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de récompenser les meilleurs dessins par la remise d'un bon d'achat de 30 € pour les 4 catégories suivantes : Maternelle, Élémentaire, Collège et Lycée, Adulte ; **accepte** de donner un prix de consolation d'un montant de 20 € par catégorie.

## Location de la maison des sociétés

Madame le Maire expose que la maison des sociétés est louée à hauteur de 150 €. Elle souhaite qu'une réflexion soit engagée pour les associations de Dortan. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la gratuité de la maison des sociétés pour les associations dortanaises à raison d'une fois par an et **décide** de maintenir la caution demandée lors de la réservation.

## Marché de prestations de service pour le transport scolaire

Suite à la convention de délégation de compétence en matière de services réguliers de transports scolaires signées avec la CCO, une consultation a été lancée le 23 mai 2012 pour le transport du matin et du soir des élèves de Dortan avec une option pour les trajets de midi. Sur 3 prestataires consultés, 2 ont répondu. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 19 juin 2012 propose de retenir la société Trans Jura Cars dont l'offre s'élève à 30 709 € TTC pour les trajets du matin et du soir et 14 231 € TTC pour les trajets de midi. Madame le Maire demande aux élus, avant de valider cette proposition, de fixer la participation des familles. Après études des différentes simulations, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de retenir la 3<sup>ème</sup> simulation et **fixe** un tarif de 20 € à l'année par enfant qui utilisera le car du matin et / ou du soir ; et un tarif de 15 € par mois et par enfant pour les trajets de midi. Par ailleurs, une inscription définitive sera transmise aux parents des enfants susceptibles d'utiliser le bus de midi pour rentrer à la maison, pour validation définitive. Ceci, afin de déterminer le nombre réel d'enfants qui utilisera le car de midi.

Ainsi, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de conclure le marché de base pour les trajets du matin et du soir, et **suspend** sa décision quant à l'option pour les trajets de midi en attendant le retour des inscriptions définitives.

## Décision modificative n°1 Budget Commune

Jean-Claude GAILLARD informe les membres que des dépenses supplémentaires sont apparues depuis le vote du budget 2012. Il propose d'adopter une décision modificative par prélèvement sur les dépenses imprévues et sur le compte « Energie » pour les dépenses suivantes :

- Transport scolaire 17 000 €
- Subvention aux jeunes sapeurs pompiers 500 €
- Contrat de location vêtements 2 000 €
- Formation pour le personnel communal 500 €
- Frais d'installation informatique 900 €
- Participation aux frais pour l'intervenant du club d'échecs 750 €
- Amortissement des biens de 2011 10 900 € (cette dépense s'équilibre avec les recettes d'investissement)
- Acquisition de 4 aspirateurs 1 400 €
- Remboursement d'une dépense au SDIS 260 € (cette dépense s'équilibre avec l'annulation de la dépense prévue au budget en investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** les dépenses supplémentaires et les transferts de crédits.

## Avenant de transfert de la convention d'occupation des sols signée avec Bouygues

Madame le Maire expose que la Société Bouygues a décidé de céder son pylône sis lieudit « La Mouille » dans la zone industrielle du Lioux au profit de la Société France Pylônes Services. En conséquence, il y a lieu de prévoir un avenant à la convention conclue avec Bouygues. Les autres articles de la convention restant inchangées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve avec 17 Pour et 1 abstention** le transfert de la convention conclue avec Bouygues au profit de France Pylônes Services.

## Motion conte les forages d'exploitation ou d'extraction de gaz et huile de schiste et d'hydrocarbure liquide ou gazeux relative au permis « des Moussières »

Madame le Maire expose que sur le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut Jura, 3 permis d'exploration ont été délivrés pour la recherche de gaz de schiste et d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Dans une motion adoptée le 17 mars dernier, le comité syndical du parc demande leur abrogation. Dortan est concerné par le permis « des Moussières ». Elle donne lecture de cette motion et demande aux élus de se prononcer également. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **exprime à l'unanimité** la plus vive inquiétude concernant ces autorisations, **constate** que le permis ainsi accordé présente des risques majeurs sur la préservation de la qualité de l'eau, pouvant comporter un risque inacceptable pour la santé humaine et **réclame** le retrait immédiat du permis « des Moussières », quelque que soit les méthodes conventionnelles ou non.

## Opération « façades »

Madame le Maire expose qu'en 2002, le contrat global de développement du Haut Bugey avait permis la rénovation de façades sur Dortan. La CCO propose à ce jour cette même opération dans le cadre du PLH (plan local d'Habitat). Il convient aux communes de se prononcer sur une participation financière éventuelle qui sera apportée aux administrés et, de définir les secteurs concernés par cette opération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte avec 17 Voix Pour et 1 Voix Contre** le principe de participer financièrement à l'opération « façades » à partir de 2013, **limite** cette opération aux rues suivantes : du Colonel Romans Petit, de Saint Claude et du 21 juillet 1944 et **précise** que les modalités de participation seront définies lors d'un prochain conseil municipal après avoir recensé les habitations concernées et évalué l'enveloppe budgétaire.

## Devenir de l'Office National des Forêts

André PERRIN expose que le Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel lui a fait parvenir un courrier sur le devenir de l'ONF. Il s'avère que 700 emplois sont menacés après plus de 1 000 emplois perdus en dix ans. L'agent ONF en charge des forêts de Dortan, Bellignat et Condes s'est vu attribué en plus les forêts des Neyrolles et de Matafelon. Madame le Maire précise que 900 communes ont déjà délibéré pour soutenir le service public forestier et propose aux élus de Dortan de se prononcer à leur tour. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **demande avec 15 Voix Pour, 2 abstentions et 1 Voix Contre** à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF, **exige** qu'un débat national soit organisé avec les Elus, les personnels de l'ONF et les représentants des

usagers de la forêt ; **dit** que le Conseil Municipal de Dortan apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

### Plan local d'urbanisme de Lavancia Epercy

Agnès PRUNIAUX expose que la commission d'urbanisme s'est penchée sur le projet de PLU présenté par la Commune de Lavancia Epercy. Dortan, commune limitrophe est sollicitée pour donner un avis. Elle précise que la zone de carrière n'a pas évolué quant à sa superficie par rapport au précédent plan d'occupation des sols (qui date de 1984). Sur la rive droite, la zone de loisirs prévue initialement a été abandonnée afin de rendre cette zone à la nature en raison des castors qui la peuplent. Avec l'arrivée de la route de contournement, les terrains en limite de l'ancienne route départementale deviennent zone industrielle et commerciale jusqu'en limite de Dortan. Après l'exploitation de la zone de carrière près du terrain de rugby qui sert actuellement de stockage de matériaux, celle-ci deviendra zone de loisirs. La CCO a émis un avis favorable à ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **donne à l'unanimité** un avis favorable au projet de PLU présenté par la Commune de Lavancia Epercy d'autant qu'il remarque la non extension de la zone carrière.

### Questions diverses

- 1) La commission d'appel d'offres a retenu les deux candidatures reçues pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du renouvellement urbain du quartier de la Cité. Les deux candidats sont chargés de présenter une offre pour le 2 juillet 2012.
- 2) Le bureau de poste sera exceptionnellement fermé les après midis durant la période du 30 juillet au 18 août 2012 inclus.
- 3) Les invitations pour les 14 et 21 juillet seront prochainement distribuées aux administrés. Une exposition sur Jean Moulin et la Citoyenneté aura lieu cette année à la cité 71. Cette exposition est mise en place par les bénévoles de l'association « la cité dortanaise ».
- 4) Les 15 et 16 septembre 2012 (journées du patrimoine) l'association Mogd'art propose une manifestation autour du jeu d'échecs à la salle des fêtes de Dortan. Le club d'échecs d'Oyonnax Dortan participera à cette manifestation en présentant des jeux insolites.

La séance est levée à 22 h 05.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,  
Josy QUAGLIA

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.